

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

DELIBERATION N° 2020-01

Approbation du Procès Verbal du CA du 29 novembre 2019

Le six février deux-mille-vingt à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans ses locaux, 3 rue de la Lionne à Orléans, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du vingt-sept janvier deux-mille-vingt.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Annick GOMBERT – PNR Brenne
Nicolas XAVIER – Région Centre-Val de Loire	Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire	Marion GOSSELIN – INRAE
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Frédéric Michau – Direction régionale OFB	Aymeric SEGUIN – CCI Centre-Val de Loire
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire	Alain MACHENIN – Fédération Régionale des Chasseurs
Frédéric MICHEL – DRAAF Centre-Val de Loire	Marie-Thérèse FLEURY – CRPF
Evelyne LEFEBVRE – Département d'Eure-et-Loir	Denis LEGRET – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Mariné COLOMBEY – Direction régionale OFB
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	Thérèse PLACE – DREAL Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Lucille PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Nathalie LEBRUN – Fédération des Maisons de Loire
Jérôme DUPRÉ – Région Centre-Val de Loire	Nathalie MAÎTRE – CCI Centre-Val de Loire
Géraud DE SAINT ALBIN – Région Centre-Val de Loire	Philippe NOYAU – Chambre Régionale d'Agriculture
Samuel SEMPÉ – Direction régionale OFB	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture
François JOUBERT – Direction régionale OFB	

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 29 novembre 2019 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

La Présidente de séance


Madame Michelle RIVET

N° 0057



**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 NOVEMBRE 2019**

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Michelle RIVET, Région Centre-Val de Loire
Charles FOURNIER, Région Centre-Val de Loire
Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Benjamin VIRELY, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Gilles CLEMENT, Communauté de communes Grand Chambord
Annick GOMBERT, PNR de Brenne

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Patrick BERTRAND, Agence française pour la biodiversité
Marine COLOMBEY, Agence française pour la biodiversité
Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Frédéric ARCHAU, IRSTEA

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Franck HENNEBEL, Union Régionale des CPIE

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES

Denis LEGRET, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière

EXCUSÉS :

Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire
Fanny PIDOUX, Région Centre-Val de Loire
Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire
Audrey ROUSSELET, Région Centre-Val de Loire
Christian DUMAS, Région Centre-Val de Loire
Joël CROTTÉ, Région Centre-Val de Loire
Alix TERY-VERBE, Région Centre-Val de Loire
Xavier NICOLAS, Région Centre-Val de Loire
Charles de GEVIGNEY, Région Centre-Val de Loire
Bénédicte DUROZOI, Agence française pour la biodiversité
Marc DE MARIA, Agence française pour la biodiversité
Catherine GIBAUD, DREAL Centre-Val de Loire
Jean-Claude MORIN, Département du Cher

Ghislaine de BENGY, Département du Cher
Evelyne LEFEBVRE, Département d'Eure-et-Loir
Patrice BOIRON, PNR de Brenne
Jean-Luc GALLIOT, Tours Métropole Val de Loire
Nathalie SAVATON, Tours Métropole Val de Loire
Stéphanie ANTON, Ville d'Orléans
Jean-Michel VINÇOT, Ville d'Orléans
Christophe POUPAT, Office National des Forêts
Caroline SAMYN, Office National des Forêts
Marion GOSSELIN, IRSTEA
Anne BIGNOLAS, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire
Michel PREVOST, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire
Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Aline CHÉRENCÉ, Union Régionale des CPIE
Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture
Aymeric SEGUIN, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie
Christelle COCHET, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie
Alain MACHENIN, Fédération Régionale de Chasse
Aude BOURON, Fédération Régionale de Chasse
Isabelle PAROT, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière
Jocelyne PETIT, Payeure régionale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord
Jérôme DUPRÉ, Région Centre-Val de Loire
Thérèse PLACE, DREAL
Frédéric BRETON, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire
Lucille PIERRARD, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Mellie GRATEAU, Union Régionale des CPIE
Catherine BERTRAND, Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire

POUVOIRS :

Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Michelle RIVET.
Audrey ROUSSELET, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Charles FOURNIER.
Nelly LARCHEVEQUE, CEN CVL, donne pouvoir à Guy JANVROT, FNE CVL.
Alain MACHENIN, Fédération régionale de Chasse, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, ONCFS.

15 présents votants ; 4 pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Michelle RIVET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 14 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Programme d'actions

2.1. Stratégie pluriannuelle de l'ARB

La stratégie pluriannuelle de l'ARB doit constituer la colonne vertébrale des travaux de l'agence. Conformément aux échanges tenus en conseil d'administration le 14 juin dernier, elle a été élaborée par le comité technique de l'ARB dans le courant de l'été et réuni spécifiquement début septembre, à partir de la trame envisagée lors de la préfiguration.

Aujourd'hui structurée sous la forme d'un tableau, elle a vocation à être déclinée sous un format rédigé et synthétique, afin de pouvoir la partager avec des publics découvrant ses missions et axes de travail.

Les objectifs stratégiques identifiés lors de la préfiguration n'ont pas été modifiés sur le fond, ils ont été déclinés en objectifs opérationnels et en projets.

Cette stratégie a été communiquée mi-octobre pour avis à tous les administrateurs et correspondants techniques, et est jointe en **annexe 2**. Il n'y a pas eu de sollicitation de modification e/o complément à ce jour.

Elle est soumise au débat.

Présentation des 4 axes :

- *Axe 1 : Accompagner les acteurs dans les territoires,*
- *Axe 2 : Animer le collectif,*
- *Axe 3 : Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité,*
- *Axe 4 : Connaissance, Observatoire régional de la biodiversité.*

Les 4 axes seront développés en parallèle. Il n'existe pas de classement prioritaire entre ces 4 axes. Des suggestions de reformulation ont été proposées, sans remise en cause des grands axes.

Le « Biodiv Tour » est un dispositif qui a déjà été mis en place en région Normandie et Hauts de France, plus focalisé sur le développement durable que sur la biodiversité. L'objectif est que les structures publiques ou autres ayant réalisé des actions favorables à ce thème, acceptent d'accueillir des groupes (délégations d'élus) pour présenter et échanger sur leurs actions. L'idée serait de développer un catalogue présentant 10 à 15 projets permettant la mise en relation des porteurs de projets avec ceux prêts à partager sur ce sujet.

L'axe 3 - Sensibiliser, former - comprend un objectif visant l'accompagnement à la prise en compte de la biodiversité dans les cursus d'enseignement. Cette action vise notamment l'enseignement agricole. Une coalition régionale existe sur ce sujet à laquelle l'ARB est associée.

Les actions figurant dans l'axe 4 – Connaissance - sont menées dans le cadre de l'ORB et ses 3 pôles thématiques qui intègrent toute la dynamique portée par les animateurs : le CEN pour la gestion des milieux naturels, FNECVL pour la faune et le CBNBP pour le pôle flore habitat.

L'ARB n'a pas vocation à exprimer des avis sur les projets, les actions. Elle a été créée pour fédérer, être le Centre de ressources qui alimente les acteurs. Le CRB est la structure à saisir le cas échéant, les services de l'État donnent les avis.

Le SRADDET prévoit que le livre rouge des espèces menacées soit actualisé (travail sur 5 ans). Cet objectif n'est actuellement pas repris dans la stratégie de l'ARB. Des moyens devront être prévus si cet objectif venait à être intégré.

La recherche en région est financée par des appels d'offres d'intérêt régional. Les priorités exprimées par les acteurs du territoire sont à faire remonter pour pouvoir les intégrer. Des projets indépendants peuvent également être amenés à répondre à des questions sur la biodiversité. D'autre part, la recherche a besoin de données structurées et standardisées, l'ARB peut travailler à répondre à cet objectif.

Les ABC/IBC seront à intégrer dans la stratégie (à voir dans quel objectif : connaissance, mobilisation, politiques locales). À plusieurs reprises la nécessité que les IBC figurent sur les cartes nationales des ABC a été demandée afin que la région Centre-Val de Loire soit identifiée conformément à la réalité de réalisation de ces inventaires/atlas.

La stratégie pluriannuelle de l'ARB est approuvée à l'unanimité. Elle sera actualisée tous les 3 ans et pourra être modifiée chaque année au gré de l'avancée des travaux et de l'évolution des enjeux.

2.2. Projet de feuille de route 2020 de l'ARB : SUJET STRATEGIQUE DEFINI POUR LA SEANCE

Échanges et délibération

Vous trouverez en **annexe 3** le tableau présentant les actions envisagées au titre de la feuille de route 2020, établi en déclinaison de la stratégie pluriannuelle.

Ce projet est soumis au débat afin d'identifier les actions prioritaires, les éventuels compléments à apporter. Cela permettra de réaliser ensuite des estimations plus fines du temps nécessaire, de solliciter des devis pour les prestations externalisées, afin de préparer le BP 2020 soumis au CA du 6 février prochain.

Parmi les projets à déployer en 2020, figure le projet de coalition ARB dans le cadre de la COP régionale.

- Les membres actent-ils le principe de cette coalition ARB ?
- Ce projet a fait l'objet d'un engagement collectif présenté à l'occasion de l'inauguration le 27/09 : sa formulation ci-dessous, vue en comité technique, est-elle validée ?

« Face aux constats de dégradation rapide de la biodiversité, les 23 structures membres de l'ARB Centre-Val de Loire souhaitent faire de la diversité de leurs compétences et de leurs moyens un atout pour répondre aux enjeux régionaux qui découlent de cette dégradation.

Elles contribuent à porter l'expression de ces enjeux auprès de chaque citoyen et acteur de notre territoire.

Elles s'engagent à œuvrer sur des thématiques majeures pour la nature, et notamment le développement de la végétalisation, la préservation et restauration des milieux humides et aquatiques, et la limitation de l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Elle s'engage par ailleurs à privilégier, encourager, soutenir et/ou promouvoir des modalités de gestion durable des milieux.

Le collectif régional de l'ARB s'engage pour l'année à venir à enrichir les travaux de l'Observatoire, visant en particulier à rendre compte au travers d'indicateurs, de l'avancée régulière des actions et de leurs résultats. »

Le principe de cette coalition consiste en la promotion des thématiques retenues (végétalisation, préservation/restauration des zones humides, lutte contre l'artificialisation) avec déclinaison d'actions portées par l'ARB et ses membres, chacun intervenant dans le cadre de ses compétences. Les indicateurs de suivi seront élaborés à partir des engagements pris.

L'engagement présenté par l'ARB a fait l'objet d'une rédaction collective, actée par les membres avant l'inauguration du 27 septembre. Certains pas ont déjà été engagés, notamment avec l'organisation à Blois d'une journée sur les bénéfices de la biodiversité face aux changements climatiques, co-organisée avec le CEREMA et l'appui de FNE CVL dans la conception. Des premières pistes ont été évoquées :

- Réduction des émissions de CO2 par le reboisement local et la mise en œuvre d'une compensation carbone locale.
- Lutte contre les îlots de chaleur (ex : promotion des avantages de l'arbre et des végétaux au travers des plantations, du verdissement, de la revégétalisation...)
- rétention d'eau en ville et infiltration in situ des eaux de pluie.

La coalition pourrait travailler sur ces axes pour appuyer les territoires et leur apporter des boîtes à outils, des retours d'expérience, des références pour encourager et soutenir les acteurs dans leurs projets.

FNE CVL travaille sur sa propre coalition. Il sera indispensable de créer du lien entre les deux coalitions dans le sens d'une complémentarité.

Pour rappel, l'objectif de la COP, est d'obtenir un accord régional, au fil de l'eau, entre toutes les parties prenantes face aux enjeux de la transition écologique. Tous les deux ans seront revues les modalités financières et les modalités de méthode de l'accord. Au fur et à mesure de son avancée, chacun peut y intégrer des engagements, soit individuels, soit via des coalitions (une 40taine de coalitions identifiées) qui doivent aboutir à des atterrissages concrets (actions, résultats...). La Région avec d'autres acteurs financiers sont mobilisés sur l'accompagnement des engagements supplémentaires qui vont être pris. La Région a réservé 1 million d'euros en investissement en 2020 pour des actions spécifiques et doublé le budget du dispositif manifestations et mobilisations pour l'écologie. La semaine de la COP se tient du 9 au 14 décembre dans les 6 départements.

L'engagement des membres de l'ARB s'inscrit dans un cadre général, sur les points faisant consensus. Il faudra également travailler dans l'année sur des sujets plus divergents lors de rencontres permettant d'exprimer les points de vue, notamment sur le thème « Agriculture et biodiversité ».

Présentation de la feuille de route axe par axe pour priorisations, reformulations, axes supplémentaires éventuellement.

En matière d'agriculture, nous sommes aujourd'hui dans une phase de dialogue pour conduire une politique commune avec le monde agricole mais pas encore dans la phase de réalisation de projets : faire apparaître les échanges avec les agriculteurs dans la feuille de route 2020 dans l'axe « animer le collectif ».

Compte tenu de l'intérêt fort de montrer la plus-value de l'ARB, il serait intéressant de faire ressortir dans la feuille de route annuelle les actions nouvelles (code couleur,... ?)

L'ARB, dès la préfiguration a été positionnée comme une instance d'actions. Elle n'a pas vocation à intervenir sur les aspects règlementaires. Rendre un avis sur les PLU, SCOT est complexe et très chronophage. L'ARB peut toutefois avoir un rôle de conseil pour les territoires qui s'engagent dans la création ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

Le CEN CVL va fêter ses 30 ans en 2020 et va à ce titre organiser un temps fort autour des liens avec ses partenaires. Il souhaite travailler en ce sens avec l'ARB.

La feuille de route 2020 de l'ARB, telle que discutée et amendée en séance, est approuvée à l'unanimité.

2.3. Information sur les projets 2019

Information

- Journée d'échanges techniques ou entre élus
 - o Journée d'échanges entre élus sur « l'éclairage urbain et la biodiversité », organisée avec la Communauté de communes du Grand Chambord le 10/07
 - o 3 journées techniques sur le « végétal local », organisées les 2, 10 et 17/10
 - o Journée technique sur « les bénéfices de la biodiversité face au changement climatique », co organisée avec le Céréma le 27/11 dans le cadre de la COP régionale
- Inauguration de l'ARB / événement grand public le 27/09 à Orléans
- Centre de ressources sur la biodiversité
- Animation territoriale
 - o Mise en œuvre du dispositif « Territoire engagé pour la Nature » (TEN)
 - o Animation eau en faveur des contrats territoriaux (cellule CERCAT), journée des techniciens de rivière et semaine des rivières
- Comité des financeurs installé le 12/11 par la DREAL et la Région
- Rencontres bilatérales avec les membres, et avec les acteurs régionaux pour partenariat (CAUE, réseau MIDI, associations des maires, agences d'urbanisme...)

3. Gestion administrative et juridique

3.1. Budget supplémentaire 2019

Délibération

Le budget supplémentaire 2019 proposé, selon la balance ci-après, a vocation à pouvoir :

- apporter des ajustements en fonctionnement ;
- ouvrir de nouveaux comptes, nécessité liée au recrutement d'un ingénieur titulaire.

Section de fonctionnement :

En dépense :

- Ouvrir des crédits au compte 6453 (Cotisations aux caisses de retraite) pour un montant de 9 400 € ;
- Réduire de 9 400 € les crédits ouverts au compte 6228 (Divers) pour équilibrer les crédits ouverts au compte 6453.
- Ouvrir des crédits au compte 64111 (Rémunération principale personnel titulaire) pour un montant de 2 650 €
- Ouvrir des crédits au compte 64118 (Autres indemnités) pour un montant de 1 400 €
- Augmenter le compte 6811 (Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) pour un montant de 150 €

En recette :

- Augmenter le compte 28051 Concessions et droits similaires pour un montant de 150 €

Le budget supplémentaire 2019 de l'ARB, tel que présenté ci-dessus, est approuvé à l'unanimité.

3.2. Orientations budgétaires 2020

Délibération

Le BP 2020 sera élaboré sur la base des actions envisagées au titre de la feuille de route annuelle, telle que débattue en séance ce jour, et soumis au vote du CA du 6 février 2020.

Les ressources 2020 de l'ARB sont conformes aux statuts : dotations statutaires à parité du Conseil régional et de l'OFB, auxquelles s'ajoutent les mises à disposition par le Conseil régional des 2 postes de gestionnaire administrative et comptable et de directrice. Seront également intégrés au budget : le résultat 2019 de l'ARB, les financements LIFE ARTISAN.

Les principaux projets envisagés pour 2020 sont les suivants :

Objectifs stratégiques	Actions à mettre en œuvre
Accompagner les acteurs dans les territoires	Stratégie d'animation territoriale biodiversité intégrant les dispositifs existants (TEN...)
	Animation auprès des structures GEMAPI, des techniciens de rivière
	Favoriser les rencontres entre maîtres d'ouvrages publics avec la création d'un « Biodiv tour » : catalogue d'actions réalisées en région et permettant des partages d'expérience sur site
Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité	Adaptation de « Naturellement dehors ! » au contexte de l'année 2020 de la biodiversité : programmation partagée avec les membres, un événement fort à cette occasion (6-7 juin ?)
	Conception et développement du centre de ressources
	Production d'un support « les mots pour convaincre » afin de faire comprendre la biodiversité et ses enjeux (cible prioritaire proposée en 2020 : les élus)
	Organisation de journées d'échanges techniques ou à l'attention des élus
Connaître et observer la biodiversité	Indicateurs régionaux : actualisation et création de nouveaux indicateurs
Animer le collectif ARB	Organiser un second séminaire interne (proposition thématique « économie et biodiversité »)
	Élaboration de la stratégie de communication de l'ARB

Les orientations budgétaires 2020 de l'ARB, telles que présentées ci-dessus, sont approuvées à l'unanimité.

3.3. Ressources humaines

3.3.1 Régime indemnitaire

Délibération

La rémunération des agents publics comprend des primes et indemnités qui constituent le *régime indemnitaire*. Au sein des services de l'État, un nouveau régime indemnitaire « *tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep)* » est

progressivement mis en place. Il sert de référence aux régimes indemnitaires dans les collectivités territoriales.

Les textes du Rifseep ne sont pas encore parus pour les ingénieurs territoriaux, grille correspondant aux postes créés à l'ARB.

Un ingénieur intégrant les effectifs le 15/11/2019, afin de lui assurer une continuité de revenus et dans l'attente de la parution des textes sur le Rifseep correspondant, il vous est proposé de mettre en place l'indemnité spécifique de service (ISS) et la prime de service rendement (PSR).

Non obligatoire mais couramment instauré par les collectivités, le régime indemnitaire est fixé par l'organe délibérant de la collectivité territoriale (conseil d'administration) après avis du comité technique.

Le comité technique du Centre de gestion du Loiret réuni le 7 octobre 2019 a émis un avis favorable aux projets de délibérations qui lui ont été soumis et qui sont joints en **annexes 4 et 5**.

L'instauration de l'indemnité spécifique de service (ISS) et de la prime de service et de rendement (PSR), dans l'attente de la publication des textes sur le Rifseep concernant les ingénieurs, est approuvée à l'unanimité.

3.3.2 Contrats de travail

Information et délibération

Chargé de mission « animation territoriale » : Benjamin VIRELY dont le CDD de 18 mois est arrivé à échéance le 14 novembre 2019, a été muté à compter du 15/11/2019 en tant qu'ingénieur territorial de son poste à l'Eurométropole de Strasbourg dont il était en disponibilité, conformément à la délibération du 14 juin dernier.

Chargée de mission « observatoire régional de la biodiversité » : Anne BIGNOLAS dont le CDD de 3 ans arrive à échéance le 30 novembre 2019 n'a pas souhaité poursuivre cette mission. L'animation de l'ORB est une composante essentielle des missions de l'ARB. Initiée en 2014, elle a permis la réalisation effective de divers travaux (indicateurs, états des lieux régionaux, outils, fiches retour d'expérience, journées d'échanges). Un recrutement a donc été lancé pour assurer son remplacement. Les entretiens se tiendront le 29/11 avec une prise de poste escomptée le 6 janvier 2020.

À noter que 2 autres contrats de travail arriveront à échéance début 2020 :

Chargée de mission « animation eau » (cellule CERCAT) : Mylène MOREAU dont le CDD de 3 ans arrive à échéance le 29 février 2020. S'agissant d'une mission durable pour laquelle l'ARB est engagée contractuellement avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil régional, un nouveau contrat de 3 ans pourra lui être proposé.

Chargée de mission « déploiement de l'ARB » : Pascale LARMANDE dont le CDD de 18 mois arrive à échéance le 29 février 2020. Recrutée pour la préfiguration puis le déploiement de l'ARB, les missions portées par Pascale couvrent notamment la mobilisation des membres de l'ARB, la mise en place de journées techniques (« éclairage public et biodiversité » en juillet, « bénéfiques de la biodiversité face au changement climatique » le 27/11). Le suivi de la mission relative au déploiement de l'Agence nécessite d'être prolongée de 6 mois supplémentaires.

A l'unanimité, il est donné mandat à la Présidente pour :

- **Procéder au recrutement sur le poste ORB et signer le contrat de travail correspondant ;**
- **Proposer et signer un nouveau contrat de travail de 3 ans sur l'animation territoriale Eau (cellule CERCAT) ;**
- **Procéder à la prolongation pour 6 mois du contrat de travail de Pascale LARMANDE et le signer.**

3.3.3 Délibération sur les heures supplémentaires et complémentaires

Délibération

Conformément au Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié, l'ARB doit délibérer concernant les heures supplémentaires et complémentaires.

Il vous est proposé de délibérer selon les principes suivants :

Heures supplémentaires

Certains membres du personnel, agents non cadres, à temps complet peuvent être amenés à titre exceptionnel, à effectuer des heures supplémentaires, à la demande de l'autorité territoriale.

En accord avec le/la Directeur-trice de l'établissement, les heures supplémentaires seront récupérées, dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité du service.

Heures complémentaires

Les membres du personnel, agents non-cadres, à temps non complet peuvent être amenés exceptionnellement à effectuer des heures complémentaires jusqu'à concurrence de 35 heures hebdomadaires, et des heures supplémentaires au-delà.

3.3.4 Règlement intérieur ARB

Délibération

Conformément aux textes qui régissent les Établissements publics de coopération environnementale, l'ARB doit se doter au cours de son année de création d'un règlement intérieur relatif aux modalités de travail en interne (congés, horaires, organisation du travail...).

À noter que n'ont pas été prévus à ce stade la mise en œuvre du Compte Épargne Temps (CET), ni du télétravail. Si besoin, ces points pourront être travaillés et ajoutés au règlement dans un second temps, après nouvelle délibération du CA.

Le projet de règlement que vous trouverez en **annexe 6**, sera soumis au prochain comité technique du Centre de gestion du Loiret pour avis. Si besoin de compléments/modifications, le CA de l'ARB sera à nouveau sollicité sur ce point.

Le règlement intérieur de l'ARB est approuvé à l'unanimité.

3.4. Commission d'appels d'offres

Délibération

Suite à des modifications intervenues dans les désignations des titulaires/suppléants siégeant au conseil d'administration, la commission d'appel d'offres constituée en début d'année est à renouveler. Vous trouverez en **annexe 7** pour mémoire le règlement correspondant.

Les membres intéressés pour siéger à la commission d'appel d'offres sont invités à se faire connaître en séance.

La CAO doit se composer du directeur/de la directrice de l'établissement et de 4 membres du conseil d'administration, désignés par celui-ci en son sein (conformément au Code des marchés publics, art.22, 6°). Il est procédé selon les mêmes modalités à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La CAO pourra se réunir sous la forme de conférences téléphoniques pour faciliter sa prise de décision, et pourra également être réunie pour avis sur des marchés dont le montant sera inférieur aux seuils prévus par les marchés publics.

À noter qu'elle sera amenée à se réunir début 2020 pour le choix du prestataire devant accompagner l'ARB pour l'AMO relative au centre de ressources

La désignation des membres titulaires et suppléants qui composent la commission d'appel d'offres est approuvée à l'unanimité.

3.5. Hébergement mutualisé de l'ARB

Information

La ville d'Orléans qui avait proposé un projet d'hébergement mutualisé de l'ARB au sein du Muséum en cours de rénovation, validé par l'ensemble des structures concernées (ARB, Conservatoire, FNE Centre-Val de Loire, FNE, Fédération des Conservatoires), est finalement revenue sur son engagement.

La réflexion va donc se poursuivre sans que ne soient définies à ce stade de pistes/localisations précises.

Les structures hébergées rue de la Lionne (ARB, Conservatoire, FNE Centre-Val de Loire, FNE) y resteront donc jusqu'à ce qu'un autre projet satisfaisant puisse être identifié. Le bail signé avec la société DE WATOU propriétaire nous liait jusqu'au 31/08/2019, avec tacite renouvellement d'un an chaque année si aucune des 2 parties ne se manifeste 6 mois avant l'échéance. Le bail court donc actuellement jusqu'au 30/08/2020.

Pour mémoire, avec les récents recrutements réalisés par la Fédération des Conservatoires, notre projet d'hébergement mutualisé concerne un total d'environ 55 salariés.

3.6. « Membres associés » de l'ARB

Pour avis

De manière générale, il semble intéressant de pouvoir associer aux travaux de l'ARB des structures régionales non membres, soit sur proposition de membres, soit en lien avec les projets abordés.

Concernant les 4 Départements non membres, acteurs essentiels, il serait utile qu'ils puissent systématiquement contribuer aux réflexions collectives sur la biodiversité (ils ne se sont par exemple pas mobilisés dans le cadre du comité des financeurs installé le 12/11 dernier).

Quid d'un statut de « membre associé » qui permettrait ces invitations au conseil d'administration pour contribuer aux échanges ? Cela n'a pas vocation à modifier les statuts, le nombre d'administrateurs restant inchangé.

Cette proposition est soumise à discussion.

La Présidente propose d'associer au Conseil d'administration des membres qui ne soient pas des membres élus, pour faire vivre cette instance. 2 Départements sont engagés dans l'ARB. L'idée est de pouvoir inviter systématiquement les 4 autres Départements à venir participer aux débats, en tant que membres associés. Cela peut être valable également pour d'autres structures intéressées ponctuellement par les travaux de l'ARB. Il existerait ainsi au CA des membres associés permanents (exemple du CESER) et des membres associés ponctuels. La proposition d'associer un/des membre(s) ponctuel(s) sera formulée en COTECH, charge aux membres de faire valider la proposition dans leur structure.

Un travail spécifique est probablement à réaliser auprès des Départements afin de bien identifier leurs besoins, leurs attentes vis-à-vis de l'ARB.

Un retour sur l'état d'avancement des travaux du Comité des financeurs sera fait auprès du Conseil d'Administration. Il est par ailleurs souhaité une meilleure harmonisation des financements.

3.7. Adhésion au GIP RECIA

Délibération remise sur table

Le GIP RECIA propose un panel d'outils qui peuvent s'avérer utiles au fonctionnement de l'ARB :

- La télétransmission des actes (délibérations au SGAR)
- La dématérialisation des marchés publics
- Les convocations
- La gestion électronique de données (partage de documents)
- Etc.

L'adhésion au GIP RECIA correspond à un montant de 1 300 € par an pour un accès illimité à l'ensemble de l'offre e-administration.

Sont approuvés à l'unanimité :

- **L'adhésion de l'ARB Centre-Val de Loire au GIP RECIA**
- **La convention constitutive du GIP**
- **Les conditions d'adhésion**
- **La désignation de Catherine BERTRAND en tant que représentante titulaire et Cécile LE MEUNIER en tant que représentante suppléante à l'Assemblée Générale du GIP RECIA**

4. Questions diverses

- **Dates des réunions du conseil d'administration de l'ARB en 2020 :**

- 6 février - 14h
- 4 juin - 14h
- 26 novembre - 14h

- **Démission vice-présidence Patrick BERTRAND avec la création de l'OFB le 1^{er} janvier 2020**

